

LIBERTÉ DE CONSCIENCE & LAÏCITÉ

FOL57 MOSELLE

la ligue de
l'enseignement

FÉDÉRATION DES ŒUVRES LAÏQUES

un avenir par l'éducation populaire



Ligue
des droits de
l'Homme





ÇA ME GÊNE

**ÇA NE ME
GÊNE PAS**



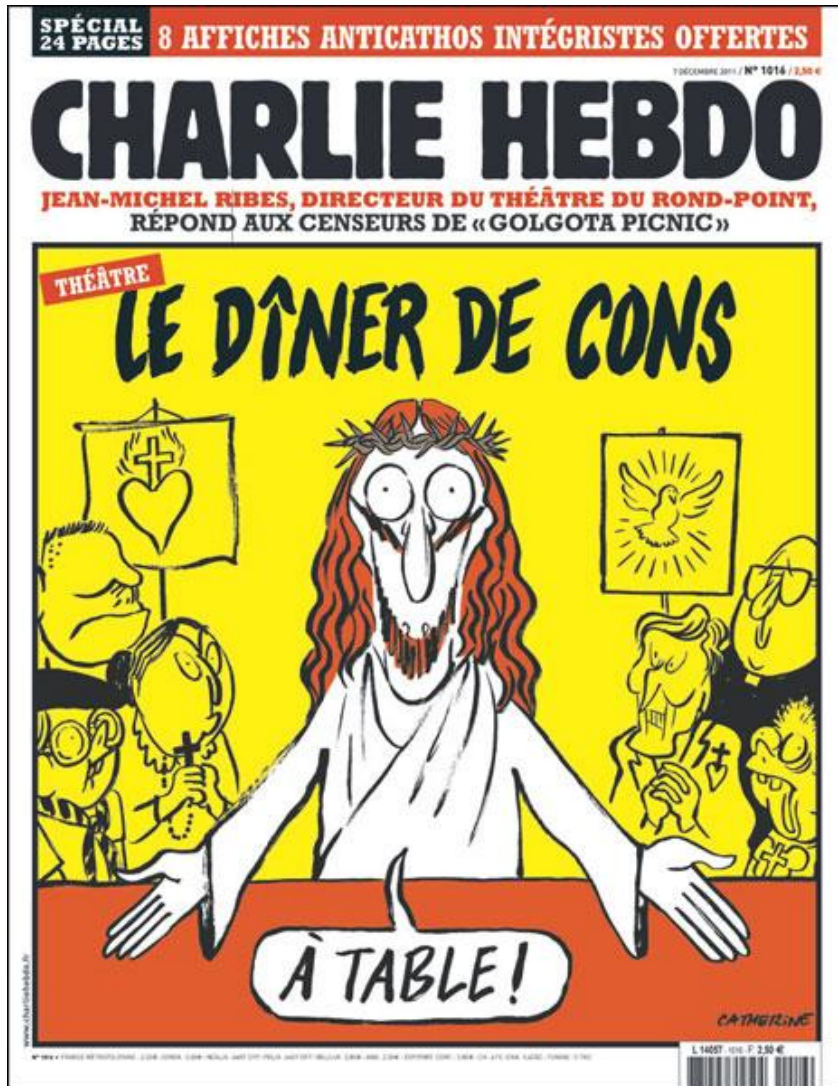
UNE FEMME EN BURKINI SUR UNE PLAGE





LE CRUCIFIX EN CLASSE

CARICATURER LES RELIGIONS



Charlie Hebdo – 7 décembre 2011



Charlie Hebdo - 8 février 2006



AU NOM DE LEUR
RELIGION, DES
MUSULMANS MANIFESTENT
CONTRE LE MARIAGE
HOMOSEXUEL

AU NOM DE LEUR RELIGION, DES CATHOLIQUES MANIFESTENT CONTRE L'AVORTEMENT



Parlement européen de Strasbourg – 15 juillet 2009



Béziers – décembre 2014

UNE CRÈCHE À LA MAIRIE

T-SHIRT ATHÉE





ÉCOLIÈRE EN HIDJAB

CÉLÉBRATION DE HANOUKKA (FÊTE RELIGIEUSE JUIVE) DANS LA RUE



Place de la République, Paris – 12 décembre 2017



Paris – 8 février 2016

CÉLÉBRATION DU NOUVEL AN CHINOIS DANS LA RUE

PROCESSION CATHOLIQUE (*DÉFILÉ RELIGIEUX DANS LA RUE AVEC CHANTS ET PRIÈRES*)



Tour du Saint Cordon - Valenciennes – 13 septembre 2015



Parvis de la Grande Mosquée de Paris – 7 août 2013

PRIÈRE MUSULMANE DE L'AID-EL-FITR DANS LA RUE

JOUER AU HANDBALL AVEC UN HIJAB



Djeneba Tandjan – Équipe de Stella Saint-Maur



UN SPORTIF DEMANDE L'AIDE DE DIEU
EN COMPÉTITION

VOILE INTÉGRAL DANS LA RUE



LIBERTÉ DE CONSCIENCE

**UN DROIT RARE ET
PRÉCIEUX**

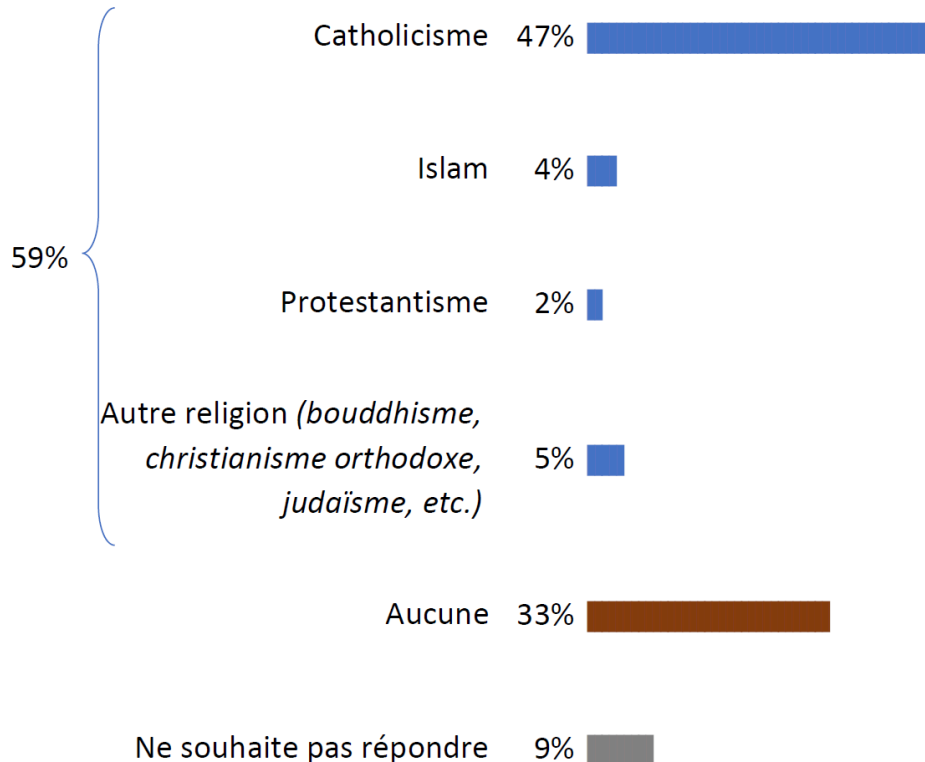
ÉTUDE D'OPINION RÉALISÉE PAR VIAVOICE POUR L'OBSERVATOIRE DE LA LAÏCITÉ



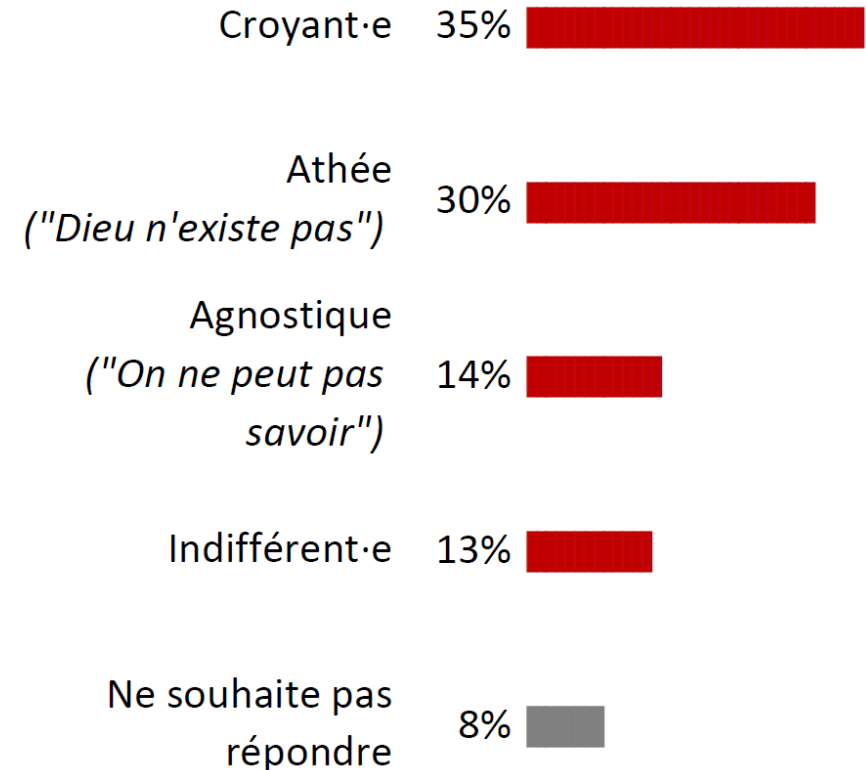
JANVIER 2021

Echantillon de 2000 personnes, représentatif de la population habitant en France métropolitaine âgée de 18 ans et plus

VOUS SENTEZ-VOUS LIÉ À L'UNE DES RELIGIONS SUIVANTES ?



À TITRE PERSONNEL, DIRIEZ-VOUS QUE DANS VOTRE RAPPORT À LA RELIGION EN RÈGLE GÉNÉRALE, VOUS VOUS SENTEZ ... ?



LES CATHARES AU BÛCHER (XIII^{ème} SIÈCLE)



Bûcher de Montségur en 1244 – Enluminure du XVe siècle



Pogrom de Strasbourg – Émile Schweitzer – 1894

JOYEUSE SAINT-VALENTIN !
(1349 – STRASBOURG)

LES PROTESTANTS ? Y EN A PLUS !

(1572)



« Un matin devant la porte du Louvre » – Édouard Debat-Ponsan – 1880



Monument La Barre – Raoul Delhomme – 1907

CHER PAYÉ POUR UN CHAPEAU !
(1766 – ABBEVILLE)

« NUL NE DOIT
ÊTRE INQUIÉTÉ
POUR SES
OPINIONS, MÊMES
RELIGIEUSES,
POURVU QUE LEUR
MANIFESTATION NE
TROUBLE PAS
L'ORDRE PUBLIC
ÉTABLI PAR LA
LOI. »

(Article 10 de la
DDHC - 1789)



PERSÉCUTION DES CHRÉTIENS AU MOYEN-ORIENT



PERSÉCUTION DES ROHINGYAS (*MUSULMANS*) AU MYANMAR



Irak



Chine



CONFLITS INTER-RELIGIEUX CONTEMPORAINS



Irlande



Inde

MÉMOY

DIVERSITÉ DES CONVICTIONS
SPIRITUELLES

JUDAÏSME

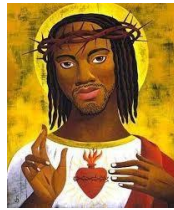
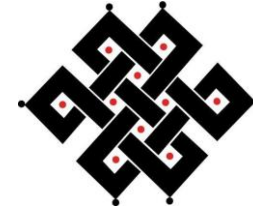
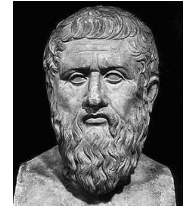
CHRISTIANISME

ISLAM

HINDOUISME

BOUDDHISME

ATHÉISME



JUDAİSME

CHRISTIANISME

ISLAM

HINDOUISME

BOUDDHISME

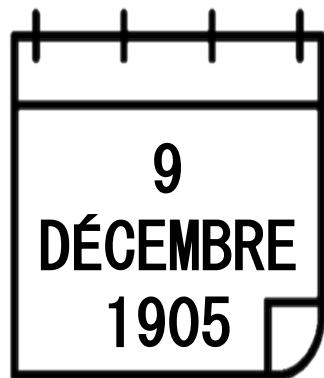
ATHÉISME

[illegible]

LAÏCITÉ

CE QUE DIT LA LOI

LOI DE SÉPARATION DES ÉGLISES ET DE L'ÉTAT



la loi dont la teneur suit :

*Titre premier. — Principes.
Article premier.*

La République assure la liberté de conscience. Elle garantit le libre exercice des cultes sous les seules restrictions édictées ci-après dans l'intérêt de l'ordre public.

ART. 2.

La République ne reconnaît, ne salarie ni ne subventionne aucun culte. En conséquence, à partir du 1^{er} janvier qui suivra la promulgation de la présente loi, seront supprimées des budgets de l'État, des départements et des communes, toutes dépenses relatives à l'exercice des cultes. Pourront toutefois être inscrites auxdits budgets les dépenses relatives à des services d'aumônerie et destinées à assurer le libre exercice des cultes dans les établissements publics, tels que lycées, collèges, écoles, hospices, asiles et prisons.

Les établissements publics du culte sont supprimés, sous réserve des dispositions énoncées à l'article 3.

LA LIBERTÉ A BESOIN D'ÊTRE PROTÉGÉE

- **ARTICLE 31**

Sont punis d'un an d'emprisonnement et de 15 000 € d'amende ceux qui obligent ou interdisent à quelqu'un d'exercer un culte.

- **ARTICLE 32**

Seront punis des mêmes peines ceux qui auront empêché, retardé ou interrompu l'exercice d'un culte.



LÉGAL

PAS LÉGAL



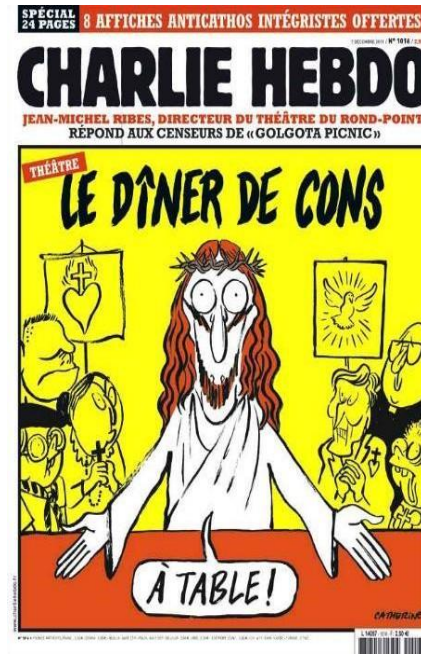


FEMME EN BURKINI
SUR UNE PLAGE

T-SHIRT ATHÉE



EXPRIMER / MANIFESTER DES VALEURS EN LIEN AVEC LA CROYANCE OU LA NON-CROYANCE





FÊTES RELIGIEUSES DANS L'ESPACE PUBLIC





**SIGNES RELIGIEUX
DANS LE SPORT**

SIGNES / SYMBOLES RELIGIEUX DANS LES LIEUX / BÂTIMENTS PUBLICS





**SIGNES RELIGIEUX OSTENSIBLES PORTÉS
PAR LES ÉLÈVES À L'ÉCOLE PUBLIQUE**

VOILE INTÉGRAL DANS L'ESPACE PUBLIC



LAÏCITÉ

LOI DE SÉPARATION DES ÉGLISES ET DE L'ÉTAT (1905)

USAGERS



**ÉLÈVES À L'ÉCOLE
/ COLLÈGE / LYCÉE
PUBLIC**



FONCTIONNAIRES
(profs, policiers, infirmiers...)



**LIBERTÉ DE
CONSCIENCE ET
D'EXPRESSION
+ INTERDICTION DE
DISSIMULER SON
VISAGE (2010)**



ESPACE PUBLIC

**INTERDICTION DU
PORT DE SIGNES
RELIGIEUX
OSTENSIBLES
(2004)**

**NEUTRALITÉ DE
L'ÉTAT**



BÂTIMENTS PUBLICS



enseigner
la nuance



EDUCATION
=
LA SEULE
SOLUTION